

SECOND RAPPORT

DE LA

Commission Financière et Départementale.

Le 23 mai dernier, les soussignés ont eu l'honneur de faire rapport à Son Excellence le gouverneur-général des résultats de l'enquête qu'ils avaient conduite jusqu'à cette date en vertu d'une commission de Sa Majesté. Pour se conformer aux termes de leur commission, ils se sont depuis appliqués à examiner les diverses matières qui se rapportaient directement aux objets que spécifiait l'investigation qui leur était confiée. Les dépenses contingentes des différents départements et le système en usage concernant ces dépenses, la manière dont est conduite la dépense pour des objets locaux, comme on en voit l'exemple dans le prêt pour l'achat du grain de semence dans le Bas-Canada, le recensement, sa direction, le degré de confiance que l'on doit y reposer, et le coût,—le service des remorqueurs dans le Bas du St.-Laurent, la manière dont il a été fait et ses résultats,—et les rapports financiers entre la province et la compagnie du Grand Tronc, sont les principaux sujets qui ont occupé leur attention. Les soussignés ont maintenant l'honneur de présenter leur second rapport, qui renferme ces sujets d'enquête et quelques autres, ainsi que les témoignages et les documents sur lesquels sont appuyés leurs allégués et leurs conclusions.

L'importance d'un examen minutieux de "la manière dont les dépenses contingentes des différents départements et de toutes les branches du service public sont attestées, payées et expliquées ou estimées et vérifiées est manifeste, eu égard aux dépenses considérables qui sont encourues tous les ans sous ces chefs, et à la tendance à une augmentation rapide qui s'est développée durant l'intervalle embrassé par les recherches de la commission. La législature n'a aucun contrôle direct sur ces dépenses, qui sont encourues et payées en vertu d'une autorité départementale. On ne fournit pas d'avance d'estimé au parlement, aucune appropriation n'étant requise, et il n'y a pas de moyens de pourvus par lesquels le parlement puisse limiter le montant, ou surveiller les détails qui le composent.

En 1852 les salaires et les dépenses contingentes des départements formaient un total de \$155,329; ce montant s'était élevé à \$346,476 en 1856; à \$472,066, en 1860; à \$536,208, en 1862; le montant total de ces dépenses depuis 1852 à 1862 inclusivement, n'étant pas moins de \$3,920,245. En classifiant les dépenses sous les divers titres sous lesquels elles ont été divisées, les sommes totales pour les onze années mentionnées sont comme suit :

Corps des officiers permanents.....	\$2,560,298 45
Commis et services extra.....	213,926 88
Impressions et papeterie.....	569,100 19
Journaux et annonces.....	128,996 52
Ports de lettres.....	81,295 91
Dépêches télégraphiques.....	52,601 61